

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4360

commission principale : développement économique

objet : **Mise en place du dispositif régional Securise'Ra sur le Contrat territorial emploi formation (CTEF) "est" et ouest - Convention avec le comité de bassin d'emploi Lyon-sud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La gestion des ressources humaines, un enjeu pour les entreprises

La territorialisation de l'action économique de la Communauté urbaine est une priorité dans la stratégie de développement économique.

Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat.

Cette action permet notamment de mieux connaître les attentes des entreprises et leurs préoccupations au quotidien.

Une des préoccupations de celles-ci est la gestion des ressources humaines. En effet, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME), la problématique d'embauche (recrutement, fiche de poste, etc.), d'intégration des salariés dans l'entreprise, de gestion prévisionnelle de l'emploi, voire d'organisation interne aux entreprises sont des aspects souvent mal ou partiellement traités.

Des outils mis en place par la région Rhône-Alpes

Afin de répondre à cette problématique, la région Rhône-Alpes a développé, sur la période 2004-2006, un dispositif d'accompagnement des entreprises sur le volet gestion des ressources humaines : Ecrins. Ce dispositif a été développé sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon sur trois secteurs (ouest, sud et Lyon) et a permis à plus de 80 entreprises de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des cabinets de consultants mandatés par la région Rhône-Alpes.

Cette action a été intégrée au contrat d'agglomération et la Communauté urbaine a assuré l'animation et la mise en place de ce dispositif.

Afin de poursuivre cet accompagnement et d'assurer la suite du dispositif Ecrins, la région Rhône-Alpes a poursuivi son action dans ce domaine et a créé un nouvel outil d'accompagnement des entreprises : Securise'Ra.

Dans la continuité d'Ecrins, Securise'Ra est un dispositif d'aide à la gestion des ressources humaines destiné aux entreprises et aux établissements de moins de 250 salariés, avec une priorité pour les entreprises et les établissements de moins de 50 salariés.

Securise'Ra interviendra sur les thèmes suivants :

- le recrutement et l'intégration de nouveaux salariés,
- la lutte contre les discriminations à l'embauche,

- la mobilité des salariés et la promotion professionnelle et sociale,
- la gestion des âges et la transmission des savoirs,
- la lutte contre toutes les situations de précarité,
- l'accompagnement des opérations de mutation.

Securise'Ra met à disposition des territoires :

- 10 cabinets-conseil en gestion des ressources humaines, intervenant sur le diagnostic et la mise en place d'outils en direction des entreprises (interventions pouvant aller jusqu'à 11 jours),
- 3 cabinets de conseil en ingénierie et montage d'opération (ingénierie financière, assistance des structures pilotes, aide à l'élaboration de projets).

Il est prévu qu'une structure assure l'animation du dispositif Securise'Ra au sein de chaque Contrat territorial emploi formation (CTEF).

La structure d'animation de Securise'Ra aura pour missions :

- de mettre en place les plans d'actions définis par le Contrat territorial emploi formation (CTEF) (Quelles entreprises cibles ? Quels besoins en ressources humaines sur le territoire ? Quels grands objectifs assignés sur le territoire en terme d'amélioration de la gestion des ressources humaines ?),
- d'assurer la communication auprès des PME : mise en place des outils de communication, implication des partenaires, sensibilisation des chefs d'entreprises,
- de mettre en relation les entreprises avec le(s) cabinet(s) conseil mandaté(s) par la Région, valider le cahier des charges de l'intervention, faire le suivi des diagnostics, réceptionner les bilans.

La déclinaison de cette action sur la Communauté urbaine

Afin de mettre en œuvre ce dispositif sur son territoire et de proposer aux entreprises un nouveau service, la communauté urbaine de Lyon a intégré cette action au contrat d'agglomération et va développer cette action sur l'ensemble de son territoire.

Pour cela, la Communauté urbaine établira des conventions avec des structures locales pour assurer l'animation et la mise en œuvre de Securise'Ra :

- CTEF ouest : Techlid sur la partie Conférence des maires ouest, nord et val d'Yzeron et le comité de bassin d'emploi Lyon-sud sur la partie Lômes et coteaux du Rhône,
- CTEF "est" : comité de bassin d'emploi Lyon-sud,
- CTEF centre : association Alliés.

La mise en œuvre sur le CTEF ouest et "est"

L'animation du dispositif Securise'Ra sur une partie du CTEF ouest (Conférences des maires Lômes et coteaux du Rhône) et sur le CTEF "est" (Conférences des maires Portes des Alpes, Rhône amont, Portes du Sud et ville de Villeurbanne) sera assurée par l'association comité de bassin d'emploi Lyon sud (CBELS).

Le CBELS assure l'animation économique locale pour les Conférences des maires Portes du Sud et Lômes et coteaux du Rhône ainsi que sur les 7^e et 8^e arrondissements de la ville de Lyon. L'association avait animé le dispositif Ecrins, entre 2004 et 2006, sur ces deux Conférences des maires Portes du Sud et Lômes et coteaux du Rhône (13 entreprises accompagnées).

Grâce à cette expérience, le CBELS a développé un savoir-faire sur ces thématiques et une méthodologie d'approche des entreprises.

Pour la mise en œuvre de Securise'Ra, l'association CBELS s'engage à :

- mettre en place le dispositif sur son territoire d'intervention en respectant les règles de gouvernance de cette action fixées par la région Rhône-Alpes (cf. dossier) :
- mise en place d'un groupe de travail Securise'Ra,
- développement d'un partenariat avec le CTEF,

- développer des actions collectives à destination des PME sur ce même territoire,
- développer des actions individuelles pour les PME de ce même territoire pour la gestion interne des ressources humaines.

Le financement

Afin de soutenir ce plan d'action, la Communauté urbaine souhaite apporter sa contribution financière pour la mise en œuvre de ce projet dès l'exercice du contrôle de légalité effectué par la Préfecture et la notification des conventions aux organismes.

La Communauté urbaine participerait à la hauteur de 90 000 €.

La totalité des financements apportés par la Communauté urbaine proviennent du contrat d'agglomération et sont régis par une convention de un an renouvelable une fois.

Les indicateurs

Il est prévu dans la convention des indicateurs de résultats :

- la mise en œuvre du schéma de gouvernance du projet,
- la réalisation d'au moins deux actions collectives sous réserve des objectifs et des choix des commissions ressources humaines du CTEF "est",
- la réalisation d'au moins une action collective sous réserve des objectifs et des choix des commissions ressources humaines du CTEF ouest,
- la réalisation de 45 diagnostics individuels (15 pour le territoire ouest et 30 pour le territoire "est") ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à intervenir avec le comité de bassin d'emploi Lyon-sud portant sur la mise en place d'une animation et d'un travail autour des ressources humaines et gestion prévisionnelle des emplois à l'échelle du CTEF "est" et le CTEF ouest sur la Conférence des maires Lômes et coteaux du Rhône.

2° - Décide le versement d'une participation au comité de bassin d'emploi Lyon-sud, forfaitaire et non révisable de 90 000 € pour la première année de la convention selon les modalités suivantes :

- . 1/3 de la subvention se fera sur présentation d'un appel de fonds et du programme d'actions pour l'année, soit 30 000 €,
- . 2/3 de la subvention sur présentation d'un bilan de l'année et d'un appel de fonds, soit 60 000 €.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention financière d'application.

4° - La dépense correspondante de 90 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,